

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-03-045-DGS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECO-LIEU LACOSTE

Votants : 26

Les 5 élus suivant sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote : M. Lespade, M. Perret, Mme Nogaro, M. Mabillet et Mme Dupré
M. Dubert ne prend pas part au vote

Abstention : 2

Mme Cassaing et M. Roblès

Votes exprimés: 24

Pour: 22

Contre : 2

Mme Dacharry et M. Lataillade

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

➤ Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022_03_045_DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

Fait à Tarnos,
le 16 mars 2022

Pour extrait certifié
conforme



Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en Mairie le : 16/03/2022

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'association Eco-lieu Lacoste qui permettra à la Commune de soutenir l'association dans son projet de Ferme Solidaire – Atelier Chantier d'Insertion en maraîchage biologique.



L'association Eco-lieu Lacoste a pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle, la création d'activités et la participation citoyenne à travers le projet de Ferme Solidaire et notamment l'alimentation et l'agriculture de proximité en lien avec le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx et le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Sud Aquitaine.

Soutenue par les partenaires locaux de l'insertion et de l'emploi, la Ferme Solidaire s'inscrit à la fois dans une volonté d'insertion durable des personnes les plus en difficulté face à l'accès à l'emploi ainsi que dans la promotion de l'agro-écologie.

En 2020, durant la phase de démarrage du projet, l'association a œuvré à structurer le modèle économique et le calibrage des équipements de la ferme, créer des outils d'accompagnement socio-professionnels, anticiper des modes de commercialisation des légumes et organiser les travaux d'installation.

En 2021, tout en poursuivant les nécessaires aménagements (installation des serres, de l'irrigation, des réseaux) et acquérant la matériel et les outils nécessaires, l'association a pu impulser sa première saison d'exploitation.

Elle a ainsi déjà accueilli en insertion 17 personnes en situation de chômage de longue durée et percevant les minimas sociaux. L'équipe s'est donc attelée à la production de 35 légumes différents sous les 1 900 m² de serres et sur les 4 800 m² d'exploitation de pleine terre. Enfin, elle a aussi pu commercialiser directement auprès de nombreux clients, via des « paniers » hebdomadaires ou bi-mensuels, les 24,6 tonnes ainsi récoltées.

Pour 2022, l'association va poursuivre sa montée en puissance : dès cette année, le nombre de personnes accueillies en insertion passe de 8 à 12, de serres nouvelles vont être installés portant leur superficie totale à 2 900 m², et l'exploitation de pleine terre passera à 8 000 m². Enfin, le hangar permettant de bien accueillir les salariés et d'entreposer le matériel et les outils devrait trouver concrétisation.

Au regard de ce bilan et de la contribution précieuse de la ferme solidaire en matière d'insertion et au développement d'une agriculture de proximité, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Eco-lieu Lacoste, pour l'année 2022 ? Cette somme permettra à l'association de conforter l'installation de la Ferme solidaire à travers de nouveaux investissements dans les locaux et l'outil de production.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Eco-lieu Lacoste

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Envoyé en préfecture le 16/03/2022

Reçu en préfecture le 16/03/2022



ID : 040-214003121-20220316-2022_03_045-DE

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2022

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr